

Rapport Règlement SFDR et LEC Article 29

Exercice 2025

Société de Gestion :

IDIA

12 place des Etats-Unis

92127 Montrouge cedex

Tél. +33 (0)1 43 23 24 24 – www.ca-idia.com

Société anonyme au capital de 5 000 010,00 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-15000010
508 667 094 RCS Nanterre – N° de TVA intracommunautaire FR 10508667094

Introduction

Ce rapport permet de répondre aux obligations du Règlement SFDR¹ et de l'article 29 de la loi Energie-Climat² sur la publication d'informations en matière de durabilité **sur l'exercice 2025** au niveau de la société de gestion IDIA Capital Investissement (IDIA).

Le périmètre du rapport couvre l'ensemble des activités d'investissement d'IDIA et donc l'ensemble des FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) gérés par IDIA. Il exclut l'activité de fonds de fonds ainsi que les véhicules d'investissement conseillés par IDIA.

IDIA gère ainsi 2,3 Md€ d'encours³ au 31/12/2025 pour un portefeuille de plus de 100 participations.

¹ « Règlement SFDR » signifie le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

² La loi 2019 – 1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) et de son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021. Ce dispositif remplace l'ancien rapport Article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTEE)

³ Les encours sous-gestion déclarés intègrent les encours de capitaux souscrits non libérés des FIA.

Sommaire

I. Démarche générale de l'entité	4
Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG	4
Communication avec les souscripteurs	4
Liste des produits Article 8 et 9, part des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG	4
Adhésion de l'entité à des initiatives, labels ESG	5
II. Moyens internes	6
Description des ressources financières, humaines et techniques de l'entité	6
Actions menées pour renforcer les capacités ESG de l'entité	7
III. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	7
Compétences et expérience des instances de gouvernance	8
Prise en compte des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération	8
Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration	8
IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs (participations)	8
Stratégie d'engagement et politique de vote	8
Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre (part des entreprises avec laquelle l'entité a initié le dialogue, thématiques couvertes, actions de suivi)	9
Bilan de la politique de vote	9
Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	9
V. Alignement avec la taxonomie et part des énergies fossiles	9
Part des encours éligibles et alignés avec la taxonomie européenne	9
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	9
VI. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	10
VII. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	11
(mesure du respect des objectifs de la CDB, analyse de la contribution aux objectifs définis par l'IPBES, appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité mesurant le respect de ces objectifs)	11
VIII. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	12
Gestion des risques ESG tout au long du cycle d'investissement	12
Focus sur la gestion des risques liés au changement climatique	15
Focus sur la gestion des risques liés à l'érosion de la biodiversité (impacts et dépendance)	15
IX. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement SFDR	17
Annexe	18
Table de concordance	18

I. Démarche générale de l'entité

Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

Au sein du groupe Crédit Agricole, IDIA regroupe les activités nationales de capital investissement minoritaire pour compte propre du groupe Crédit Agricole.

IDIA est une société de gestion agréée par l'AMF, spécialisée dans l'accompagnement des ETI et PME de tous secteurs d'activités avec une expertise reconnue depuis plus de 30 ans dans les filières agroalimentaire et viticole, et plus récemment dans le secteur de la santé et de la transition énergétique.

L'ESG est au cœur de la stratégie d'IDIA, qui souhaite se positionner comme un accélérateur de transitions de ses participations et ainsi accompagner leur transformation sur ces sujets. En tant qu'actionnaire minoritaire des entreprises, IDIA est convaincu qu'un accompagnement dans la durée ne peut s'inscrire que dans la promotion de valeurs responsables. C'est pourquoi la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance constitue une priorité dans ses décisions d'investissement et dans le suivi long terme de ses participations.

Le rôle d'actionnaire minoritaire mais impliqué d'IDIA lui permet ainsi d'aider les participations de son portefeuille à progresser sur la mise en œuvre d'actions sur leurs enjeux ESG et ainsi d'améliorer leur performance extra financière.

De plus, IDIA, au travers de plusieurs fonds thématiques avec une thèse ESG exigeante (dont 4 pouvant être qualifiés de fonds à impact⁴), contribue à générer un impact positif sur l'environnement et la société : transition énergétique, transition agri-agro, développement de la filière bois.

Communication avec les souscripteurs

IDIA édite un rapport annuel souscripteurs pour chaque FIA avec une partie dédiée à l'ESG. Un tableau faisant apparaître l'évolution du portefeuille en termes extra-financiers est également présenté⁵. A noter que le rapport de chaque fonds article 8 et article 9 intègre une annexe selon le modèle demandé par SFDR.

De plus, pour les fonds article 8 et article 9 selon SFDR, une (ou des) mesure(s) d'impact spécifique(s) à chaque participation est réalisée et communiquée dans ce rapport.

Par ailleurs, IDIA publie un rapport ESG chaque année.

Liste des produits Article 8 et 9, part des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG

Tous nos derniers fonds levés sont classifiés article 8 et 9 selon SFDR.

Quatre fonds sont classés article 8 selon SFDR, représentant un encours sous gestion au 31 décembre 2025 de 506 M€.

Il s'agit de : CA Transitions A⁶, Développement Filière Bois, Ambition Agri Agro Investissement et CA Assurances Avenir et Territoires (lancé fin 2025).

Le fonds Ambition Agri-Agro Investissement cible cependant 100% d'investissement durables au sens SFDR.

Un fonds est classé article 9 au sens SFDR, représentant un encours sous gestion au 31 décembre 2025 de 310 M€. Il s'agit du fonds Energie & Economie Bas Carbone.

Ainsi, les fonds classés article 8 ou 9 selon SFDR représentent 816 M€ au 31/12/2025, soit 35% des encours sous gestion.

Tous les autres fonds sont classés Article 6 selon SFDR.

⁴ Fonds à impact selon la définition de la Charte France Invest Impact : Fonds CA Transitions, Fonds développement filière bois, Fonds Ambition Agri-Agro Investissement, Fonds Energie & Economie Bas Carbone.

⁵ Sauf pour les FIA SOFIPAR, IDIA PART et CA Agriculture.

⁶ Fusion de CA Transitions B avec CA Transitions A en 2025.

Adhésion de l'entité à des initiatives, labels ESG

IDIA est engagé auprès de plusieurs initiatives et organisations externes. Par ailleurs, un fonds bénéficie de deux labels.

Signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI)

IDIA a signé en avril 2021 les Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment – PRI), soutenus par les Nations Unies, formalisant ainsi son engagement à intégrer les critères ESG dans le fonctionnement de la société de gestion et d'en faire un des axes d'analyse de sa politique d'investissement.

Depuis 2024, IDIA atteint ou dépasse la médiane sur l'ensemble des modules éligibles, avec une progression de sa notation en 2025.



Pour rappel, l'initiative PRI des Nations Unies coopère avec un réseau international de plus de 5 000 signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à incorporer ces questions à leurs décisions relatives à l'investissement et à l'actionnariat.

Adhésion à l'Initiative Climat International (iCi)

IDIA a également rejoint en juin 2021 l'Initiative Climat International (iCi), rassemblant les acteurs engagés du capital investissement et soucieux de faire progresser leurs participations sur les questions climatiques.

Pour rappel, l'iCi s'inscrit dans les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, et réunit à ce jour près de 170 sociétés de capital investissement signataires. Cette initiative a pour objectif d'inciter l'ensemble des acteurs du capital investissement à lutter contre le réchauffement climatique, en atténuant les émissions carbone de leurs participations, et en intégrant des analyses sur les risques liés au changement climatique dans les processus d'investissement.

Signature de la charte France Invest parité Femmes-Hommes

Convaincu de l'importance de la parité entre les Femmes et les Hommes, IDIA s'est engagé début 2020 auprès de l'association France Invest en signant la charte parité Femmes-Hommes.

Pour rappel, la charte de la parité se décline en 30 engagements dont 25 concernent les sociétés de gestion. Ces engagements doivent en particulier permettre collectivement l'atteinte d'objectifs chiffrés (sur un horizon entre 10 et 15 ans) sur le pourcentage de femmes dans les comités d'investissement (25 % puis 30 %) ainsi que dans les équipes d'investissement des sociétés de gestion (40 %) mais aussi dans les Comités Exécutifs (« comex ») des participations de plus de 500 salariés (30 %).

Intégration de la Commission Impact de France Invest

IDIA est devenu en mars 2021 membre de la Commission Impact de France Invest afin d'intégrer la communauté des acteurs de l'impact investing en France et de renforcer notre démarche d'investissement à impact.

Pour rappel, la Commission Impact de France Invest a été créée en 2012. Elle fédère aujourd'hui 56 sociétés de gestion qui ont en commun de soutenir des projets entrepreneuriaux générant un impact positif sur l'environnement et sur la société, mais aussi un retour financier. Les sociétés de la Commission Impact gèrent environ 12,41 milliards d'euros, soit 2 fois plus qu'il y a 1 an, investis dans plus de 2 000 entreprises.

Membre du groupe de travail « Biodiversité » au sein de la Commission Sustainability de France Invest

Depuis 2022, IDIA participe au groupe de travail « Biodiversité » créé par la Commission Sustainability de France Invest. Ce groupe de travail a produit en 2022 un guide à l'attention des sociétés de gestion sur l'intégration de la biodiversité dans le capital-investissement. En 2023, sur quelques participations dont une participation d'IDIA, l'outil d'empreinte Global Biodiversity Score (GBS) de CDC Biodiversité a été testé afin de passer de la théorie à la pratique. Un papier sur ce retour d'expérience a été publié

en 2024⁷. En 2024, le groupe de travail a également réalisé un guide regroupant les outils, méthodes et initiatives pour aider les entreprises à travailler leur démarche biodiversité. En 2025, 3 webinars sur la biodiversité ont été organisés dont un intégrant le témoignage d'une participation d'IDIA sur la mise en place de sa stratégie biodiversité.

Membre du groupe de travail « Climat » au sein de la Commission Sustainability de France Invest

Depuis 2024, IDIA participe au groupe de travail « Climat » créé par la Commission Sustainability de France Invest pour travailler en particulier sur la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. En 2025, le groupe de travail accompagné du cabinet Blunomy a développé un outil d'analyse pour accompagner les sociétés de gestion dans une première analyse des risques physiques climatiques et des enjeux d'adaptation au sein de leurs portefeuilles.

Signature de la charte d'engagement sur le partage de la valeur

En 2023, IDIA a fait partie des 100 premiers signataires de la charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest.

Les signataires de la charte d'engagement sur le partage de la valeur déclarent qu'ils sont favorables au partage de la valeur avec les salariés et s'engagent à jouer un rôle moteur auprès de leurs participations afin d'augmenter à court terme le taux de couverture de leurs salariés par au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée (primes de partage de la valeur, participation ou intéressement) ; et de promouvoir, dans le long terme, le partage de la création de valeur actionnariale à travers l'actionnariat salarié et le partage de la plus-value dans toutes les situations où ces deux mécanismes sont pertinents.

Signature du Finance for Biodiversity Pledge

IDIA a signé en 2025 le Finance for Biodiversity Pledge. Cet engagement repose sur 5 objectifs clés :

1. Collaborer avec d'autres institutions financières pour renforcer l'impact collectif.
2. Dialoguer avec les entreprises pour les inciter à améliorer leurs pratiques en matière de biodiversité
3. Evaluer l'impact des investissements sur la biodiversité
4. Fixer des objectifs mesurables pour réduire ces impacts négatifs et/ou renforcer les impacts positifs.
5. Faire un reporting public sur les progrès réalisés

Pour rappel, Finance for Biodiversity Pledge est un réseau international réunissant des acteurs financiers engagés dans des actions concrètes pour la protection et la restauration du vivant.

Un fonds bénéficiant de deux labels

Le fonds Développement Filière Bois dédié aux PME et ETI de toute la chaîne de valeur de la filière « Bois » (transformation, construction, production d'énergie, etc.) bénéficie du label « Greenfin Label - France Finance Verte » tel que défini par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et également du label « Relance » du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

II. Moyens internes

Description des ressources financières, humaines et techniques de l'entité

Moyens humains : une équipe ESG dédiée et un comité ESG mensuel

Une équipe dédiée à l'ESG est constituée de quatre collaborateurs à temps plein (directrice ESG, responsable ESG et 2 analystes ESG), soit 5% des effectifs d'IDIA au 31/12/2025. L'équipe ESG qui déploie la stratégie ESG est rattachée directement à un Directeur Associé Gérant membre du COMEX.

Le comité ESG a pour mission, depuis 5 ans, de revoir et d'améliorer de façon continue la stratégie et la politique ESG d'IDIA. Composé de 14 membres (le Directeur général d'IDIA, les quatre Directeurs associés (soit les cinq gérants d'IDIA), quatre Directeurs d'investissement, la Directrice Conformité et Risque et l'équipe ESG), il se réunit une fois par mois.

Moyens financiers et techniques

En 2025, le montant dédié aux prestataires ESG (y compris pour des formations ESG) était de l'ordre de 500 K€.

⁷ Intégrer la biodiversité dans le capital-investissement : France Invest (<https://www.franceinvest.eu/integrer-la-biodiversite-dans-le-capital-investissement/>).

IDIA s'appuie pour réaliser sa campagne annuelle de reporting ESG sur le cabinet Sirsa (cabinet de conseil indépendant spécialisé dans l'analyse de données ESG). Pour récolter et analyser les données ESG des participations répondantes, Sirsa utilise la plate-forme logicielle Reporting 21, un outil technique en constante évolution.

IDIA bénéficie également de l'accompagnement du cabinet de conseil Deloitte sur les sujets règlementaires, avec notamment la mise en place de réunions mensuelles de veille réglementaire permettant de suivre les dernières évolutions.

Par ailleurs, IDIA s'appuie sur de nombreux partenaires externes pour réaliser des due diligences et/ou accompagner les participations en portefeuille sur de nombreuses thématiques telles que le climat, la biodiversité, les pratiques agro-écologiques, la cybersécurité, etc.

Actions menées pour renforcer les capacités ESG de l'entité

Formation des équipes

Un des objectifs de l'équipe ESG est de former en continu les équipes d'IDIA en particulier les équipes d'investisseurs afin d'impliquer ces derniers dans la progression des participations sur la mise en œuvre d'actions adressant leurs enjeux RSE. Pour ce faire, l'équipe s'appuie sur des présentations internes, des compte-rendu de webinaire sur des thématiques ESG, ainsi que sur des analyses réalisées par les Etudes Economiques du Groupe Crédit Agricole. Il est ponctuellement fait appel à des prestataires externes. Par ailleurs, une partie des équipes a obtenu la certification « AMF Finance Durable ».

En 2024, des formations ont été dispensées auprès des collaborateurs d'IDIA à la fois en interne et en externe sur les thématiques suivantes : ateliers Fresque du Climat⁸, ateliers Fresque de la Biodiversité⁹, webinaire sur « La CSRD pour les PME cotées et ETI : Quels sont les enjeux et comment la mettre en œuvre ? » par Nexia S&A, journée de formation par l'association « Pour Une Agriculture Du Vivant » (PADV) aux pratiques agroécologiques (pour une partie des équipes d'investissement ainsi que pour l'équipe ESG), 5 modules d'e-learning obligatoires du groupe Crédit Agricole pour acculturer l'ensemble des collaborateurs (Le bilan carbone pour tous ; Les risques environnementaux ; Les essentiels de la taxonomie européenne ; Finance durable - les fondamentaux ; Au cœur du Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole), formation à l'outil ENCORE¹⁰ et aux enjeux liés à la biodiversité par BL évolution (l'équipe ESG et les membres du comité ESG), etc.

En 2025, les formations se sont poursuivies sur les sujets suivants : ateliers de l'Adaptation au Changement Climatique (AdACC)¹¹, suivi de trois webinaires organisés par le GT Biodiversité de France Invest (auquel IDIA CI contribue) dédiés à l'intégration de la biodiversité dans les stratégies d'entreprise, journée de formation immersive au sein d'une ferme agroécologique en Essonne organisée avec l'association Pour une Agriculture du Vivant¹², e-learning du groupe Crédit Agricole sur la RSE et l'IA afin d'appréhender les enjeux RSE associés à l'essor de l'IA générative, etc.

Politique de rémunération

Conformément à l'article 5 du Règlement SFDR, la rémunération variable de l'essentiel des équipes d'IDIA, et a minima toute l'équipe des investisseurs (des analystes aux gérants financiers), inclut un lien avec la prise en compte des opportunités et risques en matière de durabilité des participations du portefeuille d'IDIA. Cette prise en compte des risques en matière de durabilité dans la rémunération des équipes d'IDIA a été formalisée par écrit dans la politique de rémunération d'IDIA.

III. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité

Au 31 décembre 2025, la gouvernance d'IDIA se compose d'un comex et d'un comité de direction. Certains sujets ESG sont abordés et/ou débattus au sein de ces comités.

Il existe également un comité ESG qui définit la stratégie ESG.

⁸ Ateliers collaboratifs où les participants co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

⁹ Ateliers collaboratifs où les participants co-construisent une fresque résumant les enjeux et pressions autour de la biodiversité se basant sur le rapport de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

¹⁰ Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE) : Outil permettant de faire un diagnostic qualitatif des impacts et dépendances d'une activité économique.

¹¹ Ateliers collaboratifs fondés sur les rapports du GIEC, permettant de comprendre les enjeux de l'adaptation, d'identifier les risques climatiques et de définir collectivement des actions pour éviter les mal adaptations.

¹² Pour une Agriculture du Vivant est un mouvement de coopération agissant comme le tiers de confiance de la transition agricole et alimentaire en France.

Compétences et expérience des instances de gouvernance

Comex et comité de direction

Les membres du comex et du comité de direction sont fortement sensibilisés à l'ESG depuis plusieurs années et ont exprimé leur volonté d'accélérer la politique ESG d'IDIA.

La directrice ESG participe au comité de direction.

Comité ESG

Le comité ESG est chargé de définir et piloter la stratégie et la politique ESG d'IDIA (Cf. « Moyens humains » ci-dessus).

Le Directeur général d'IDIA, les quatre Directeurs associés (soit les cinq gérants d'IDIA), quatre Directeurs d'investissement et la Directrice Conformité et Risque sont membres du comité ESG : leur expérience permet de mieux appréhender et superviser la stratégie ESG de la société de gestion.

L'équipe ESG est également dans le comité ESG et est constituée de 4 collaborateurs dont deux ayant plus de huit ans d'expériences professionnelles en ESG.

Prise en compte des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération

Cf. « II. Moyens internes », partie « Politique de rémunération »

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'administration

Depuis le début de l'année 2022, IDIA a mis en place une structure de gouvernance comprenant un conseil d'administration orientant la stratégie d'IDIA ainsi qu'un comex et un comité de direction (« codir ») qui supervisent son développement opérationnel. La direction d'IDIA agit et communique de manière transparente avec les administrateurs, représentants d'entités du Groupe Crédit Agricole, qui sont eux-mêmes fortement sensibilisés aux enjeux ESG.

Des critères ESG ont été intégrés dans le règlement interne du Conseil d'administration d'IDIA en 2023.

IV. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs (participations)

Stratégie d'engagement et politique de vote

L'ambition d'IDIA en tant qu'investisseur responsable est d'accompagner les sociétés en portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie, de leur gestion des risques, de leur politique extra-financière (environnementale, sociale, gouvernance), notamment pour favoriser la mise en place ou une accélération d'une démarche RSE. Cet accompagnement est décrit dans la partie VIII. Intégration de l'ESG dans la gestion des risques.

Le dialogue et l'engagement est un élément moteur de la relation d'IDIA avec ses participations. Si les conditions de l'investissement le permettent, IDIA demande systématiquement un siège dans les instances de gouvernance des sociétés du portefeuille. IDIA participe alors aux réunions des organes de gouvernance de la société en plus des assemblées générales.

Tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, la politique de vote d'IDIA repose sur les principes d'action suivants :

- Privilégier l'intérêt de la société cible, assurer sa pérennité, sa rentabilité et son développement ;
- Privilégier l'intérêt particulier des porteurs de parts des fonds détenteurs de la participation, notamment le respect de la rentabilité et de la durée de l'investissement prévue ;
- Veiller à ce qu'une transparence existe quant aux informations données aux actionnaires et que ces informations soient communiquées dans des délais suffisants en application du droit de communication de l'actionnaire ;
- Veiller au maintien des pouvoirs de l'assemblée générale.

Elle encourage également la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale et la protection de l'environnement.

La stratégie d'IDIA en matière d'engagement actionnarial est précisée dans le document « Politique d'Engagement Actionnarial » publié sur son site internet.

Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre (part des entreprises avec laquelle l'entité a initié le dialogue, thématiques couvertes, actions de suivi)

IDIA a engagé un dialogue sur la politique ESG avec 78 participations en 2025 sur la base des données 2024 dans le cadre de sa campagne de reporting annuel ESG, soit 88% du portefeuille en montants valorisés. De plus, 34 participations, soit 53% du portefeuille en montants valorisés, ont bénéficié d'un rapport individualisé complet à la suite d'un échange avec Sirsa et l'équipe ESG et 18 participations, soit 15% du portefeuille en montants valorisés, ont bénéficié d'une fiche de synthèse ESG simplifiée (Cf. « Intégration de l'ESG dans la gestion des risques » pour plus de détails sur la campagne annuelle d'IDIA). A l'écriture de ce rapport, la campagne 2026 sur les données 2025 n'est pas encore finalisée.

En dehors de cette campagne annuelle, de nombreux accompagnements ponctuels ou périodiques ont été réalisés en 2025 auprès de certaines participations. Depuis 2022, près de 40 feuilles de route ont été co-construites avec l'appui de l'équipe ESG. (Cf. « Intégration de l'ESG dans la gestion des risques » pour plus de détails sur ces accompagnements spécifiques par IDIA). En rajoutant les échanges et rapports individualisés complets réalisés lors de la campagne ESG annuelle 2025, plus de 70% du portefeuille d'IDIA (en montant valorisé) bénéficient d'un support rapproché et opérationnel de l'équipe ESG.

Les avancées de l'engagement sont répertoriées dans les rapports souscripteurs de certains fonds (Cf. « Communication avec les souscripteurs ») disponibles uniquement pour les souscripteurs des fonds.

Un rapport ESG a été publié début 2026 avec les données extra-financières 2024 du portefeuille d'IDIA.

Bilan de la politique de vote

Les résultats de la stratégie d'engagement et de la politique de vote d'IDIA sont publiés annuellement sur le site internet d'IDIA avec le détail de la répartition des résolutions par type de catégorie (yc. un suivi des résolutions relatives à l'ESG). Au titre de l'année 2025, aucune résolution votée n'a eu trait directement à l'ESG.

A noter toutefois que les sujets ESG ne sont, dans la grande majorité des cas, pas soumis aux votes des instances de gouvernance et ne sont présentés qu'à titre informatif. Ainsi, 86% des sociétés répondantes à la campagne ESG 2025 ont abordé la RSE au moins une fois dans l'année au sein de leur conseil d'administration ou de surveillance.

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Les restrictions d'investissement d'IDIA sont celles précisées dans la politique d'exclusion du Groupe Crédit Agricole.

La politique d'exclusion du Groupe Crédit Agricole est déclinée dans sa politique sectorielle. Ainsi, sont exclues les sociétés dont l'activité principale relèverait de l'une des activités précisées dans cette politique sectorielle.

V. Alignement avec la taxonomie et part des énergies fossiles

Part des encours éligibles et alignés avec la taxonomie européenne

En 2025, le niveau d'informations remontées par les entreprises du portefeuille ne permet toujours pas à IDIA d'évaluer leur éligibilité à la taxonomie européenne.

Pour rappel, le portefeuille d'IDIA est composé en majorité d'entreprises du secteur agro-alimentaire (43% des entreprises répondantes à la campagne au 31/12/2024 sont dans le secteur agro et/ou viticole représentant plus de 50% des encours sous gestion), secteur non couvert par la taxonomie européenne à date.

En 2026/2027, IDIA continuera d'adopter une approche « Best effort » pour conduire cette évaluation de l'éligibilité puis de l'alignement des participations à la taxonomie européenne en fonction de la mise à disposition de ces informations par les entreprises.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

La part des encours dans des entreprises directement et indirectement exposées¹³ à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles est de 0% au 31/12/2025.

¹³ telle que définie dans le Règlement SFDR

VI. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

La priorité pour IDIA est de s'assurer que l'ensemble des participations du portefeuille s'engage dans une démarche de décarbonation. A travers la campagne de reporting ESG, IDIA effectue un suivi de l'état d'avancement de son portefeuille sur cet enjeu. Une mesure de l'empreinte carbone du portefeuille est également réalisée (à partir des données remontées par les sociétés répondantes).

Suite à la campagne ESG 2025, le constat suivant a été fait :
au 31/12/2024 ¹⁴:

- 78% des participations répondantes à la campagne ESG 2025 ont calculé leur empreinte carbone scopes 1, 2 et 3 ;
→ 1,3 MtCO₂eq émises par les participations en portefeuille répondant à la campagne, pondérées par le poids d'IDIA dans chaque participation (scopes 1, 2 et 3 dont une partie du scope 3 estimée par proxy)¹⁵
- 47% des participations répondantes à la campagne ESG 2025 ont une cible de réduction de leurs émissions de GES ;
- 66% des participations ayant une cible de réduction de leurs émissions de GES déclarent avoir leur trajectoire de réduction alignée aux Accords de Paris.

L'évaluation du niveau de maturité du portefeuille en matière de décarbonation est ensuite formalisée via la méthode Private Market Decarbonisation Roadmap (PMDR)¹⁶

Pour celles dont c'est un enjeu matériel et qui n'ont pas encore lancé le calcul des scopes 1, 2 et 3 et n'ont pas engagé un plan d'actions de réduction significatif de leurs émissions GES, un accompagnement sur mesure est proposé par IDIA.

Depuis 2023, IDIA a accompagné via son Programme Décarbonation plus d'une vingtaine de participations dans la réalisation d'un bilan carbone et/ou la définition d'une trajectoire de réduction des émissions GES, alignée avec l'Accord de Paris :

- mise en relation avec un ou des prestataires et suivi de la réalisation des prestations
- au cas par cas, prise en charge financièrement d'une partie du coût.

Ce programme d'accompagnement se poursuit en 2026.

La définition d'une trajectoire globale pour IDIA se fera dans un second temps.

Par ailleurs, trois fonds ont une thèse ESG orientée « décarbonation » :

- le fonds CA Transitions, lancé en 2019, cible en partie des entreprises dont l'activité contribue à la transition énergétique et à la réduction des émissions de carbone. En 2025, 432K tonnes de CO₂ ont été évitées grâce à l'activité des entreprises dans lesquelles IDIA a investi à travers ce fonds.
- le fonds Energie & Economie Bas Carbone lancé en 2024 avec une taille cible de 320 M€ - fonds article 9 au sens SFDR - a pour objectif d'investir en France dans des entreprises contribuant positivement aux enjeux de la transition énergétique et/ou de l'économie bas carbone
- le fonds CA Assurance Avenir et Territoires (C3AT) lancé fin 2025, promeut des caractéristiques environnementales en investissant dans des entreprises engagées, dès l'investissement ou dans un délai raisonnable, dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En 2024, IDIA a mesuré, avec l'aide du cabinet de conseil R3, sa première empreinte carbone (Scopes 1,2 et 3 – hors émissions générées par les sociétés en portefeuille). L'empreinte carbone (hors investissement) s'élève à 703t CO₂e sur l'année 2023, soit 11,7 t CO₂e/employé.

¹⁴ A l'écriture de ce rapport, la campagne 2026 sur les données 2025 n'est pas encore finalisée.

¹⁵ Pour les participations n'ayant pas réalisé de bilan carbone, leur empreinte carbone a été calculée à partir des consommations énergétiques renseignées pour les scopes 1 et 2 et le scope 3 a été calculé par proxy à partir du secteur d'activité et du chiffre d'affaires. Seuil d'incertitude élevé pour les scopes 3 calculés par proxy.

¹⁶ La feuille de route pour la décarbonisation des marchés privés (PMDR) est un cadre volontaire développé par Bain & Company qui fournit une approche standardisée de la divulgation et de l'analyse du climat, dans le but d'aider les sociétés de capital-investissement à évaluer, gérer et communiquer la manière dont les sociétés du portefeuille progressent par rapport aux objectifs de décarbonisation.

VII. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

(mesure du respect des objectifs de la CDB, analyse de la contribution aux objectifs définis par l'IPBES, appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité mesurant le respect de ces objectifs)

Le sujet de la biodiversité est bien plus compliqué à appréhender que celui du climat notamment faute d'indicateurs, d'outils/méthodes faisant consensus et de données précises. Le comité ESG poursuit sa réflexion sur la stratégie d'alignement d'IDIA avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

En 2024, IDIA a conduit, avec l'aide de BL évolution et via l'outil ENCORE, une analyse des impacts & dépendances à la biodiversité et des risques associés sur l'ensemble de son portefeuille au 31 décembre 2023. Cette analyse permet à IDIA d'avoir un état des lieux de son portefeuille sur les enjeux prioritaires liés à la biodiversité et d'améliorer l'accompagnement déjà mis en place sur ces sujets. Les résultats sont présentés dans la partie « Focus sur la gestion des risques liés à l'érosion de la biodiversité (impacts et dépendance) » à la fin de ce rapport.

En 2025, IDIA s'est engagé en faveur de la préservation de la biodiversité par la signature du Finance for Biodiversity Pledge¹⁷. Cet engagement repose sur 5 objectifs clés : i) Collaborer avec d'autres institutions financières pour renforcer l'impact collectif ; ii) Dialoguer avec les entreprises pour les inciter à améliorer leurs pratiques en matière de biodiversité ; iii) Evaluer l'impact des investissements sur la biodiversité ; iv) Fixer des objectifs mesurables pour réduire ces impacts négatifs et/ou renforcer les impacts positifs ; v) Faire un reporting public sur les progrès réalisés.

Afin d'accompagner ses participations sur le sujet, IDIA mène plusieurs actions :

- IDIA est membre actif depuis 2022 du groupe de travail « Biodiversité » au sein de la Commission Sustainability de France Invest :
 - o Ce groupe de travail a produit en 2022 un guide à l'attention des sociétés de gestion sur l'intégration de la biodiversité dans la capital-investissement.
 - o En 2023, une expérimentation de l'outil d'empreinte Global Biodiversity Score (GBS) de CDC Biodiversité, adapté par ce dernier au capital-investissement, a été réalisée avec des participations de quatre sociétés de gestion dont une participation d'IDIA (secteur agro) et une publication des résultats à destination des sociétés de gestion a été rédigée (résultats également présentés lors d'une table ronde organisée par France Invest).
 - o En 2024, le groupe de travail a réalisé un guide regroupant les outils, méthodes et initiatives pour aider les entreprises à travailler leur démarche biodiversité.
 - o En 2025, 3 webinars sur la biodiversité ont été organisés dont un intégrant le témoignage d'une participation d'IDIA sur la mise en place de sa stratégie biodiversité.
- IDIA continue via sa campagne de reporting ESG de sensibiliser les participations répondantes au sujet de la biodiversité :
 - o Le questionnaire a été significativement renforcé sur le sujet et cela permet de commencer un dialogue avec les participations.
 - o De plus, lors des entretiens menés avec les participations, la thématique biodiversité est systématiquement évoquée.

Au 31/12/2024¹⁸,

- o 75% des participations répondantes à la campagne ESG 2025 répondent être dépendantes à la biodiversité ;
- o 32% des participations répondantes à la campagne ESG 2025 reportent avoir mis en place une politique de préservation de la biodiversité avec des engagements et objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs.
- Un fonds de 27 M€ a été lancé en 2021 (Développement Filière Bois) consacré au soutien de la production française de bois issus de la gestion durable.
- Un fonds de 270 M€ a été lancé fin 2022 (Ambition Agri Agro Investissement) pour accélérer la transformation des entreprises contribuant positivement aux transitions agricoles et agroalimentaires et notamment, à la préservation des ressources naturelles ou de la biodiversité.
- IDIA a adhéré en 2023 à l'association « Pour une Agriculture du Vivant¹⁹ » intégrant notamment :
 - o des formations aux pratiques agro-écologiques de l'équipe ESG et des investisseurs spécialisés agri-agro - En 2025, les équipes investisseurs et ESG d'IDIA ont poursuivi leur montée en compétences à travers une journée de formation terrain au sein d'une exploitation agricole adhérente à PADV ;
 - o des mises en relation avec certaines des participations en portefeuille ;

¹⁷ Finance for Biodiversity Pledge est un réseau international réunissant des acteurs financiers engagés dans des actions concrètes pour la protection et la restauration du vivant.

¹⁸ A l'écriture de ce rapport, la campagne 2025 sur les données 2024 n'est pas encore finalisée.

¹⁹ Pour une Agriculture du Vivant est un mouvement de coopération agissant comme un tiers de confiance de la transition agricole et alimentaire en France.

- un test, en 2024, de l'outil d'indice de régénération (IR) des sols spécifiques aux cultures viticoles développé par PADV sur deux propriétés viticoles de CA Grand Crus (filiale du groupe Crédit Agricole gérée par IDIA).
- Depuis 2023, des plans d'actions de préservation de la biodiversité sont coconstruits avec quelques participations.
- En 2024, les équipes d'investissement d'IDIA ont été sensibilisées aux enjeux de la biodiversité via la Fresque de la Biodiversité.
- Des mises en relation avec l'Alliance pour la Préservation des Forêts (AFP)²⁰ ont été réalisées avec certaines participations (ayant un impact potentiel via leurs achats sur la déforestation).

VIII. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Gestion des risques ESG tout au long du cycle d'investissement

La prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance est intégré dans les décisions d'investissement d'IDIA et dans le suivi moyen et long terme de ses participations.

Conformément à l'article 3 du Règlement SFDR, les risques en matière de durabilité sont intégrés dans le processus de prise de décision en matière d'investissement et à toutes les étapes de la vie de ses participations de la façon suivante²¹ :

- Un **outil d'évaluation de la maturité ESG** de l'entreprise, ciblée sur les principaux enjeux ESG, est systématiquement intégré dans le processus d'instruction de chaque dossier d'investissement ;
- Une **clause RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements de la société en termes de RSE ;
- Une **mesure annuelle de l'empreinte environnementale et sociale des participations en portefeuille** est réalisée annuellement via la campagne de reporting ESG en partenariat avec un cabinet de conseil. Cette collecte de données extra-financière permet de dresser un diagnostic des enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance au niveau du portefeuille.
- Un **accompagnement rapproché et opérationnel** est réalisé pour la plupart des participations par l'équipe ESG d'IDIA :
 - dans le cadre de la **campagne annuelle de reporting ESG**, une partie des participations bénéficie d'un **échange avec l'équipe ESG et d'un rapport individualisé** (diagnostic ESG, benchmark ESG, identification des bonnes pratiques et des axes d'amélioration)
 - **en parallèle de la campagne**, des **accompagnements ponctuels ou périodiques** sont réalisés par l'équipe ESG auprès de certaines participations :
 - *Définition de plan de progrès RSE, participation à des comités RSE,*
 - *Réalisation (avec l'aide de prestataires) de bilans carbone et définition de trajectoires de réduction des émissions de GES,*
 - *Organisation de webinaires et/ou d'échanges sur des thématiques ESG spécifiques,*
 - *Mise en relation avec des prestataires, partage de bonnes pratiques entre participations, etc.*

Conformément à l'article 3 du Règlement SFDR, l'évaluation ESG de chaque participation est faite en phase de préinvestissement et peut être révisée chaque année grâce au suivi ESG par les investisseurs en charge de la gestion de la participation, complété pour la plupart des participations par :

- le reporting annuel ESG de la participation et/ou,
- les échanges de l'équipe ESG d'IDIA avec la participation et/ou,
- le suivi des éventuelles controverses de la participation.

En cas de dégradation constatée, un plan d'actions peut être mis en place afin de limiter le potentiel impact négatif sur le rendement du fonds.

Le cadre des outils de gestion des risques décrits ci-dessus est revu annuellement afin d'assurer sa pertinence.

²⁰ L'Alliance pour la Préservation des Forêts est un collectif d'entreprises et de distributeurs engagés pour des matières premières durables, traçables et respectueuses des écosystèmes (lutte contre la déforestation).

²¹ Par exception, le FIA, la Société Civile de Portage Forestiers & Fonciers (SCPFF) dont l'objet est l'acquisition et la gestion de forêts et de terrains à boisier, possède sa propre politique ESG pour tenir compte des spécificités de l'activité de sylviculture. Notamment, l'ensemble des forêts dans lesquels la SCPFF détient des participations sont dotées de plan simple de gestion et certifiées PEFC. Les encours de la SCPFF représentent au 31/12/2025 moins de 2% des encours couverts par le présent rapport.

Un grand nombre de participations complètent le reporting ESG annuel, permettant à IDIA notamment de suivre les évolutions d'indicateurs mesurant les principales incidences négatives (PAI) fixées par l'article 4 du Règlement SFDR. Toutefois, le portefeuille d'IDIA étant principalement composé de PME et ETI sur lesquelles pour certaines d'entre-elles, il peut encore être difficile de récolter certaines données extra-financières, la prise en compte, au niveau de la société de gestion, des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité doit encore être améliorée et formalisée avant de pouvoir être publiée. IDIA réalise cependant chaque année un exercice à blanc de calcul des PAI au niveau de la société de gestion et des principaux fonds.

En ce qui concerne l'estimation quantitative de l'impact financier des risques ESG, aucune méthodologie robuste de valorisation financières des aspects ESG n'existe à date pour le capital-investissement. C'est pourquoi, à ce stade, IDIA commence à intégrer seulement les risques ESG à la discussion des comités de valorisation mais sans y attacher une décote financière spécifique.

Phase d'investissement

Le respect des restrictions d'investissement est contrôlé avant chaque investissement des fonds gérés (Cf. partie IV « Stratégie d'engagement auprès des émetteurs »).

Par ailleurs, IDIA cherche à exclure toute société présentant dès la phase d'investissement un risque de durabilité élevé pouvant avoir un impact sur la valeur de l'investissement (exemples de risques majeurs : risques physiques ou de transition en lien avec le changement climatique) et/ou les risques élevés sur les thématiques en lien avec les principales incidences négatives en matière de durabilité.

Pour cela, plusieurs outils ont été mis en place :

- i) Une **politique d'exclusions ciblées** avec des règles propres au Crédit Agricole est appliquée à tous nos fonds et consiste à exclure de notre portefeuille d'investissement les secteurs et entreprises qui ne sont conformes ni à la politique ESG du groupe Crédit Agricole, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de réglementations nationales. Notamment des exclusions spécifiques à certaines industries sont appliquées comme le charbon ou encore le tabac.
- ii) Une **caractérisation des enjeux matériels** est réalisée en fonction de la taille de l'entreprise, de son implantation géographique et de son secteur d'activité (via les standards SASB et/ou des analyses sectorielles internes)
- iii) Un **outil d'évaluation de la maturité ESG** de l'entreprise ciblée sur les principaux enjeux ESG, sous forme de scores, est systématiquement intégré dans le processus d'instruction de chaque dossier d'investissement.

ZOOM SUR L'OUTIL D'EVALUATION DE LA MATURITE

2 objectifs clés

- Évaluer la maturité ESG des participations à travers une note sur 100, pour un diagnostic précis et comparable.
- Accompagner les participations dans leur démarche de progrès en identifiant des leviers d'action pour structurer ou optimiser leur feuille de route RSE.

Une méthodologie objectivée

- 4 thématiques clés analysées : Gouvernance, Social, Environnement, Chaîne de valeur & Territoires.
- 40 questions structurées pour une évaluation objective, approfondie et homogène.
- Jusqu'à 5 niveaux de réponse par question, avec une exigence de justification pour garantir la robustesse des évaluations.

Un outil orienté vers le progrès

- Des recommandations ciblées par thématique et par question selon la note obtenue, facilitant ainsi la construction ou l'amélioration d'un plan d'action adapté.

- iv) Une **due-diligence ESG externe** est réalisée pour la plupart des nouveaux investissements dans les fonds article 8 et 9.
- v) Une **clause RSE** (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement, prévoyant des engagements de la société en termes de RSE.

Phase de détention

IDIA propose à ses participations de les accompagner afin de les faire progresser vers les meilleures pratiques RSE de leur secteur. Cet accompagnement les aide à se prémunir des risques de durabilité et des potentielles principales incidences négatives auxquelles elles peuvent être confrontées.

Accompagnement via la campagne de reporting ESG annuelle

Une mesure annuelle de **l'empreinte environnementale et sociale des participations en portefeuille** est réalisée annuellement via la campagne de reporting ESG en partenariat avec un cabinet de conseil (Sirsa, cabinet de conseil indépendant spécialisé dans l'analyse de données ESG). Le taux de répondants augmente chaque année.

Cette campagne de reporting ESG vise notamment :

- à dresser un diagnostic des enjeux de gouvernance, sociaux et environnementaux,
- à identifier et valoriser les bonnes pratiques déjà mises en place,
- à définir des axes d'amélioration de la performance extra-financière.

Pour ce faire, un **questionnaire complet avec plus de 100 indicateurs à la fois quantitatif et qualitatif** est adressé à chaque participation répondante. Les indicateurs sont regroupés en 5 catégories : informations générales, gouvernance, environnement, social, relations avec les parties prenantes.

De plus, une partie des participations bénéficie d'un **échange d'au moins une heure** avec Sirsa et l'équipe ESG, donnant lieu à un **rapport ESG individualisé** intégrant un diagnostic ESG, un benchmark sectoriel, ainsi que l'identification des bonnes pratiques et des axes d'amélioration. Pour les participations ayant répondu au questionnaire de reporting IDIA CI mais n'ayant pas bénéficié d'un échange dédié, une **fiche de synthèse ESG simplifiée** leur est envoyée, incluant un diagnostic ESG et un benchmark sectoriel.

Depuis 2025, le diagnostic ESG s'appuie sur notre nouvel outil d'évaluation de la maturité ESG. Cet outil permet d'assurer un suivi renforcé et structuré des trajectoires de progrès des entreprises accompagnées tout au long de l'investissement. Cette campagne permet ainsi d'engager ou de maintenir un dialogue ESG avec les participations répondantes.

Les données issues du reporting ESG permettent ainsi d'évaluer chaque année le niveau de risque de durabilité et les principales incidences négatives pour les sociétés répondantes à la campagne et leur niveau de maturité face à ces risques.

De plus, le rapport individualisé produit pour une partie des participations, avec une identification des bonnes pratiques et des axes d'amélioration, est un outil de dialogue entre les équipes d'investisseurs et le management des participations. Il permet un suivi de la prise en compte des enjeux ESG matériels pour chacune des participations.

- **78 participations**, soit 88% du portefeuille en montants valorisés, ont répondu à la campagne de reporting ESG.
- **34 participations**, soit 53% du portefeuille en montants valorisés, ont bénéficié d'un rapport individualisé à la suite d'un échange avec Sirsa et l'équipe ESG.
- **18 participations**, soit 15 % du portefeuille en montants valorisés, ont bénéficié d'une fiche de synthèse ESG simplifiée.

Accompagnement à la mise en place ou à l'accélération de démarches RSE

En parallèle de la campagne, de nombreux **accompagnements ponctuels ou périodiques** sont réalisés par l'équipe ESG auprès de certaines participations qui en ont fait la demande ou qui sont accompagnées par un fonds thématique ou encore, en cas de risques de durabilité identifiés par les investisseurs en charge du suivi. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Définition avec les dirigeants de la **stratégie RSE, de plan de progrès RSE** mesurés et suivis dans le temps – pour les entreprises intégrant un fonds thématique comme le fonds 3AI ou 2EBC, co-construction systématique d'une feuille de route de progrès ambitieuse en lien avec la thèse ESG du fonds ;
- Participation à des **comités RSE** aux côtés des autres investisseurs financiers de l'entreprise ;
- Organisation de **webinaires** à destination des participations en portefeuille (CSRD, biodiversité, etc.) ;
- Organisation d'**échanges à la demande sur des thématiques ESG spécifiques** (réglementation, climat, biodiversité, éthique des affaires, bien-être au travail, etc.) ;
- **Mise en relation** des participations avec des **prestataires ESG** (climat, biodiversité, agro-écologie, lutte contre la déforestation, etc.) ;
- Mise en place de **partage de bonnes pratiques entre participations** (analyse de Cycle de Vie, etc.) ;
- Programme Décarbonation : accompagnement dans la **réalisation de bilans carbone et la définition de trajectoire de réduction des émissions de GES** (mise en relation avec un ou des prestataires ; au cas par cas, prise en charge financièrement d'une partie du coût) ;
- Réalisation par la société française Board of Cyber, d'**audits cybersécurité** à partir de données publiques et observables²² librement sur une partie des participations d'IDIA ;
- etc.

²² Observable : mesure effectuée sur un actif numérique à un instant T.

En conclusion, les rapports individualisés produits pendant la campagne ainsi que les feuilles de route de progrès construites en dehors de la campagne permettent de suivre les risques de durabilité de nos participations.

Depuis 2022, près de 40 feuilles de route ont été co-construites avec l'appui de l'équipe ESG. En prenant en compte, les 34 échanges et rapports individualisés (avec actions de progrès) réalisés lors de la campagne ESG annuelle 2025, plus de 70% du portefeuille (en montants valorisés) bénéficient d'un support rapproché et opérationnel de l'équipe ESG.

Veille des controverses ESG avec un outil spécialisé

IDIA s'appuie depuis 2021 sur des outils spécialisés pour assurer une veille active des controverses ESG affectant ses participations. D'abord déployée via RepRisk, cette veille permet de détecter de manière proactive les signaux médiatiques, d'évaluer les risques associés et de suivre les actions correctives. Depuis mars 2026, IDIA utilise la solution SESAMm, offrant une couverture plus étendue des sources et une analyse approfondie des controverses, renforçant ainsi le dispositif de suivi ESG du portefeuille.

Focus sur la gestion des risques liés au changement climatique

Cf. « VI. Stratégie d'alignement avec les accords de Paris »

Depuis 2025, IDIA a inscrit l'adaptation au changement climatique au cœur de sa politique ESG.

Afin de mieux appréhender cet enjeu et les risques associés, l'ensemble des équipes d'investisseurs d>IDIA ont été formés aux enjeux d'adaptation au changement climatique via les Ateliers d'Adaptation au Changement Climatique²³ (AdACC).

De plus, IDIA a participé en 2025 au groupe de travail « Climat : Trajectoire sociétés de gestion » de la Commission Sustainability de France Invest. Ce groupe de travail a mené avec l'aide d'un cabinet de conseil une étude pour accompagner les sociétés de gestion à évaluer les risques liés à l'adaptation au changement climatique de leur portefeuille.

En 2026/2027, sur la base des conclusions de ce groupe de travail, IDIA projette d'évaluer l'exposition de son portefeuille aux risques climatiques physiques et de transitions.

En parallèle, IDIA prévoit de tester en 2026, sur une participation, l'outil Diag Adaptation de BpiFrance permettant d'identifier les risques physiques d'une entreprise liés au changement climatique et de construire un premier plan d'action.

Focus sur la gestion des risques liés à l'érosion de la biodiversité (impacts et dépendance)

Cf. « VII. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité »

Analyse biodiversité du portefeuille d>IDIA

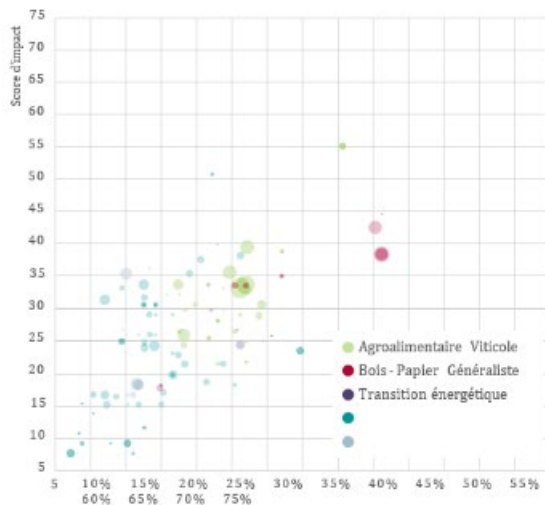
En 2024, IDIA a conduit, avec l'aide de BL évolution et via l'outil ENCORE, une analyse des impacts & dépendances à la biodiversité et des risques associés sur l'ensemble de son portefeuille au 31 décembre 2023.

L'évaluation des impacts et dépendances présentée ci-dessous se base sur le secteur d'activité des participations sans prise en compte de leurs plans d'actions, ou de tout autre élément spécifique (taille, géographie...), pour réduire leurs impacts et dépendances à la biodiversité.

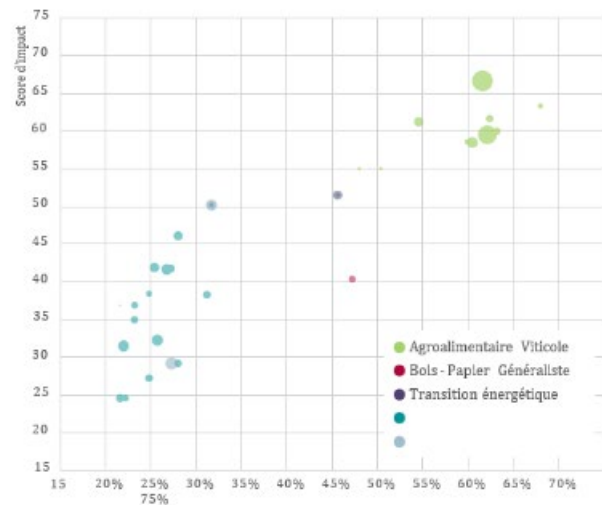
²³ Ateliers collaboratifs fondés sur les rapports du GIEC, permettant de comprendre les enjeux de l'adaptation, d'identifier les risques climatiques et de définir collectivement des actions pour éviter les mal adaptations.

RÉSULTATS GLOBAUX DE L'ANALYSE BIODIVERSITÉ DU PORTEFEUILLE

OPÉRATIONS DIRECTES DES PARTICIPATIONS



CHAÎNE DE VALEUR AMONT DES PARTICIPATIONS



Cette analyse a, sans surprise, confirmé que les participations du secteur agro-alimentaire et viticole ont un fort impact et une forte dépendance à la biodiversité. IDIA a pu ressortir les enjeux prioritaires suivants sur ce secteur :

1. L'eau (impact de consommation & dépendance à l'approvisionnement),
2. L'apport de biomasse et matériel génétique (dépendance),
3. La protection contre les aléas naturels et régulation des écosystèmes (dépendance),
4. Les émissions de GES (impacts),
5. L'occupation des sols (impacts),
6. Les différentes pollutions²⁴ et déchets (impacts).

Sur la base de ces enjeux identifiés, l'analyse des risques biodiversité selon la classification des risques de la TNFD²⁵ a fait ressortir 3 principaux risques de transition et une dizaine de risques physiques concernant le secteur de l'agroalimentaire, très fortement associés à l'amont agricole et dans une moindre mesure aux enjeux industriels de la transformation alimentaire.

Les 3 principaux risques de transition, en lien avec les réglementations et les attentes du marché, et de plus, pouvant être sujets à controverse sont :

1. L'extension des terres agricoles et la déforestation,
2. La surconsommation d'eau pour l'irrigation/l'élevage et dans une moindre mesure pour la transformation alimentaire,
3. Les pollutions liées aux intrants & phytosanitaires.

Les principaux risques physiques (une dizaine) sont liés à :

- La sécurité d'approvisionnement en matières premières agricoles,
- La moindre disponibilité et la qualité de l'eau pour l'agriculture et dans une moindre mesure pour la transformation alimentaire,
- La moindre résilience des systèmes agricoles (fertilité, aléas, maladies...).

Ces résultats permettent à IDIA d'avoir un état des lieux de son portefeuille sur les enjeux prioritaires liés à la biodiversité et d'améliorer l'accompagnement déjà mis en place sur ces sujets. Il convient de souligner que ces différents sujets sont d'ores et déjà progressivement adressés chez nos participations du secteur agroalimentaire et viticole.

²⁴ Polluants atmosphériques autres que les GES, polluants toxiques pour les sols et les eaux, polluants par les nutriments dans le sol et dans l'eau.

²⁵ La TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) fournit un cadre aux entreprises et institutions financières pour évaluer, gérer et divulguer leurs risques et opportunités vis-à-vis de la nature.

IX. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement SFDR

Cf. « I. Démarche générale de l'entité », partie « Liste des produits Article 8 et 9 »

Annexe

Table de concordance

Réglementation	Contenu/Article	Renvoi
Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019)	Article 3 : Intégration des risques en matières de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement	Pages 12 à 16
	Article 4 : Prise en compte des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité	Pages 12 à 16
	Article 5 : Intégration des risques de durabilité au sein de la politique de rémunération	Page 7
Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de la LEC (Article 1 – III)	1. Démarche générale de l'entité - Démarche Générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG - Communication avec les souscripteurs - Liste des produits Article 8 et 9, part des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG - Adhésion de l'entité à des initiatives, labels ESG	Pages 4 à 6
	2. Moyens internes - Description des ressources financières, humaines et techniques de l'entité - Actions menées pour renforcer les capacités ESG de l'entité	Pages 6 à 7
	3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité - Compétences et expérience des instances de gouvernance - Prise en compte des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération - Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration	Pages 7 à 8
	4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs (participations) - Stratégie d'engagement et politique de vote - Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre (part des entreprises avec laquelle l'entité a initié le dialogue, thématiques ouvertes, actions de suivi) - Bilan de la politique de vote (dépôts et votes en AG de résolutions ESG), - Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matières de désengagement sectoriel	Pages 8 à 9
	5. Alignement avec la taxonomie et part des énergies fossiles	Page 9
	6. Stratégie d'alignement avec les Accords de Paris	Page 10
	7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (mesure du respect des objectifs de la CDB, analyse de la contribution aux objectifs définis par l'IPBES, appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité mesurant le respect de ces objectifs)	Page 11 à 12
	8. Intégration de l'ESG dans la gestion des risques - Processus d'identification, d'évaluation et de gestion - Fréquence de revue du cadre de gestion des risques - Estimation quantitative de l'impact financier - Description et caractérisation des risques En complément : - Qualité des données utilisées - Risques liés au changement climatique et à la biodiversité	Pages 12 à 16
	9. Mesures d'amélioration Recours en cas de non publication des informations attendue par la réglementation	Tout au long du rapport